

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de  
**mignovillard**  
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM\_20151207\_06

### Séance du 7 décembre 2015

**Nombre de  
conseillers municipaux**

- En exercice : 14
- Présents : 12
- Votants : 12

**Date de la convocation :**

28 novembre 2015

**Date d'affichage :**

12 décembre 2015

L'an deux mil quinze, le sept décembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Jean-Marie GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Jérôme BORNE, Nicolas GRIFFOND.

Mme Claudine QUATREPOINT été désignée comme secrétaire de séance.

---

**Objet : Délégations du conseil municipal au maire en matière  
de vente des concessions au cimetière  
et d'attribution de logements communaux**

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire, en plus des délégations déjà consenties, les délégations suivantes :

- de vendre les concessions au cimetière communal
- d'attribuer les logements communaux

Envoyé en préfecture le 19/12/2015

Reçu en préfecture le 21/12/2015

Affiché le



ID : 039-213903313-20151207-DCM\_20151207\_06-DE

Monsieur le Maire rendra compte de ses décisions au conseil municipal.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE